



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Wicht Jean-Daniel / de Weck Antoinette

2021-GC-98

Le canton de Fribourg entend-il soutenir véritablement les énergies renouvelables ?

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 2 juillet 2021, les postulants thématisent l'importance que revêt l'approvisionnement énergétique du canton par les énergies renouvelables, partant du principe que l'Etat considérerait trop l'énergie éolienne dans sa planification, par rapport à d'autres ressources plus intéressantes. Si notre canton veut atteindre ses objectifs en matière de développement durable, il est important de corriger cette stratégie afin d'y renforcer les énergies renouvelables par des solutions qui permettront d'encourager efficacement les propriétaires d'immeubles.

Les postulants demandent au Conseil d'Etat d'établir un rapport qui devra notamment répondre aux questions suivantes :

1. Comment entend-il augmenter rapidement la part des énergies renouvelables que sont le bois énergie et le photovoltaïque dans notre canton ?
2. Quel pourrait être le modèle d'affaire qui permettrait de renforcer la compétitivité de ces énergies renouvelables pour pallier les coûts de production de ces sources d'énergie plus élevés par rapport au prix de l'électricité sur le marché européen ?
3. Y a-t-il encore un potentiel de développement de l'énergie hydraulique dans notre canton ?
4. D'autres sources d'énergie renouvelables pourraient-elles être développées dans notre canton (par exemple : chaleur des réseaux d'eaux usées) ?

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat propose de donner suite directe au postulat, en application de l'article 64 de la loi sur le Grand Conseil. Ainsi il vous propose d'accepter le postulat et de prendre connaissance du rapport annexé qui présente la conclusion suivante :

D'une manière générale, le Conseil d'Etat est d'avis que la politique énergétique menée par le canton, en matière d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables, va dans la bonne direction et il entend poursuivre dans cette voie. Fribourg fait également partie des cantons disposant d'un Programme Bâtiments très incitatif, et ayant mis en œuvre des dispositions légales ambitieuses en matière d'énergie. Le rating du WWF sur la politique climatique en lien avec le domaine du bâtiment, ce qui concerne essentiellement le domaine de l'énergie dans le bâtiment, le confirme en mettant d'ailleurs le canton de Fribourg dans le peloton de tête.

31 janvier 2022

Annexe

—

[Rapport sur le postulat 2022-DEE-6 du 31 janvier 2022](#)